

(N° 174.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 8 JUILLET 1846.

Rapport de la Commission des Naturalisations sur la demande de naturalisation ordinaire du sieur Fidèle Henri Gaymay, sergent-major au 4^e régi- ment de ligne.

(Voir le N° 255 de la Chambre des Représentants, session 1844-1845.)

MESSIEURS,

Le pétitionnaire est né à Boeschepe, Département du Nord, le 25 juillet 1813. En janvier 1832, sa mère veuve ayant épousé un belge en secondes noces, Gaymay la suivit en Belgique, où elle alla s'établir; le 29 février 1832; il fut incorporé pour le terme de cinq ans comme milicien de la levée de 1832; sa bonne conduite lui valut successivement les grades de caporal en février 1834, de fourrier en avril 1835 et de sergent-major en mars 1838.

Les rapports des autorités civiles et militaires lui sont favorables et sa demande a été prise en considération à la Chambre des Représentants par 40 suffrages contre 15.

DE RIDDER, Rapporteur.